D'UN BARBARE A UN CIVILISÉ

J'attendais, je l'avoue sincèrement, avec une grande anxiété, la riposte de M. Robert à mon article : *Colère inopportune*.

Or, je viens de lire cette riposte de M. Robert, riposte publiée en premier Lille, s'il vous plait. C'est pour moi, barbare violent et sectaire, beaucoup trop d'honneur.

Cette fois, comme on sait, j'avais pris le grand soin de mettre ma signature au bas de ma copie, pour qu'au moins M. Robert sache à qui s'en prendre.

C'est précisément ce qui me vaut d'être nommé onze fois dans un article de 142 lignes intitulé : « Science collectiviste », et mérite à mon distingué contradicteur l'honneur d'être à la fois sociologue de premier goût et psychologue de haute saveur.

Il se promet, du reste, un jour ou l'autre, de faire « une curieuse étude des différentes phases par lesquelles évoluent l'esprit, la pensée, l'attitude et le caractère d'un ouvrier collectiviste, à mesure que l'agitation révolutionnaire et les hasards de la politique le sortent de son humble condition première et le mettent en évidence dans des situations électives plus ou moins élevées. »

Mais pour le quart d'heure, notre savant confrère se borne « à constater que le Ghesquière d'autrefois, si fruste, si farouche, si mal « embouché », et qui ne pouvait proférer une parole ni écrire une ligne que pour proférer des injures, a fait en quelque sorte peau neuve, qu'il s'est à demi-civilisé et qu'il discute aujourd'hui presque convenablement et presque poliment. »

Ce qui veut dire qu'autrefois j'étais un sauvage, aujourd'hui un simple barbare et que si je veux suivre les excellents conseils du brillant rédacteur en chef du *Progrès*, demain je serai tout à fait civilisé !

Je m'y efforce, mais hélas ! j'en suis désolé surtout pour le remarquable écrivain qui se montre pour moi si paternel, j'ai beau chasser le naturel, il revient au galop.

Je reconnais que je suis un barbare et que j'en ai toutes les audaces ; j'ai en effet le grand tort d'être du peuple, d'être « d'humble condition première » et de n'avoir pu suivre les talons rouges des républicains de salons.

Il sied sans doute à M. Robert de rappeler avec mépris à l'ouvrier que la confiance du suffrage universel a placé dans « des situations électives plus ou moins élevées», son esprit fruste, son attitude farouche, son caractère grossier, ses lectures mal digérées.

Il tient aussi, pour mieux faire apprécier cet état d'âme de l'ouvrier « mal embouché » de jadis, à demi-civilisé aujourd'hui, à rappeler le souvenir du « colonel Sever en proie à la plus vive émotion, frémissant d'indignation et de colère, et les larmes aux yeux, sous le coup des injures que dans une réunion publique, lui avait adressées M. Ghesquière. »

Tout cela pour renvoyer aux calendes grecques un débat public et contradictoire que je lui propose sur le Collectivisme et pour me proposer en échange un débat sur cette doctrine dans la presse, cependant que tous les jours nos doctrines sont exposées dans le *Réveil* et l'*Egalité*, par des hommes plus érudits et qui ont « potassé » plus fortement que moi leurs auteurs.

J'ai eu, dans le *Travailleur*, plus d'une fois l'occasion de reprocher à M. Robert, son mépris pour l'illettré Basly et j'ai eu, depuis que les ouvriers siègent dans les mairies de Roubaix et de Lille, l'occasion de lire le *Progrès-Avenir* et de constater avec quel malin plaisir on y relevait les fautes de français, les « cuirs » que commettent ces élus ouvriers. C'est ainsi que j'ai pu remarquer jusqu'à quel point s'élevait au *Progrès* l'amour de la démocratie.

Mais puisque M. Robert s'apprête à faire « une curieuse étude » de psychologie *in anima vili*, je vais lui donner immédiatement des documents précieux qui l'aideront à rechercher les origines de mes autres camarades, élus comme moi et, comme moi, ouvriers et collectivistes.

L'aîné d'une nombreuse famille (cinq frères et trois sœurs), j'ai dû, à l'âge de dix ans, quitter l'école pour l'atelier. C'est à l'école du soir que j'ai obtenu mon certificat d'études. J'ai quitté la filature de lin, parce qu'un jour j'ai reçu des giffles d'un surveillant. J'ai été ensuite marchand des quatre-saisons et puis marchand de journaux. Je dois, et je le déclare sans rougir, aux « lectures mal digérées » et à mes convictions républicaines socialistes, la réputation que je me suis faite d'orateur et d'écrivain socialiste révolutionnaire — ce qui me vaut d'être l'effroi et la terreur des bourgeois. — Et si, aujourd'hui, je *cumule*, si je remplis mes fonctions électives gratuites avec celles de rédacteur au *Réveil*, à raison d'à peine cent sous par jour, *c'est parce que j'ai* femme et enfants en bas-âge à nourrir.

Ce n'est pas, croyez-le bien, cher contradicteur, pour le plaisir de me caresser l'échine et de me glorifier de vertus civiques qui sont communes à tous mes frères de lutte. Mais c'est pour vous faire remarquer que si vous étiez obligé pour vivre de passer par notre « humble condition première » avant que d'arriver à votre position de journaliste, vous ne reprocheriez pas avec tant de mépris à vos adversaires ouvriers, un esprit grossier et une attitude farouche qu'ils contractent dans l'enfer social que la bourgeoisie, dont vous êtes, alimente avec un soin si jaloux et une cruauté sans égale!

H. GHESQUIÈRE.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

— M. Hanotaux a entretenu le Conseil des négociations qui se poursuivent à Constantinople.

— Le Conseil s'est ensuite occupé de l'ordre du jour des Chambres ; il a plus particulièrement examiné les projets de loi sur les accidents et sur les Sociétés de secours mutuels.

Le ministre du commerce a fait connaître, en ce qui concerne la loi sur les accidents, que l'accord paraît devoir s'établir avec la commission de la Chambre, par laquelle il a été entendu.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Les vacances

Il est de nouveau question des vacances parlementaires. Si nous en croyons les amis du cabinet, le gouvernement songerait à clore la session parlementaire avant le 14 juillet, quelques jours après la fin de la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque, qui doit prendre encore quatre ou cinq séances. Cette grosse affaire financière liquidée, le gouvernement qui ne manque jamais une occasion d'être agréable aux grandes Compagnies, accepterait la discussion du projet relatif au tranfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay. On passerait ensuite au vote des quatre contributions et le tour serait joué.

Il va sans dire que la réforme des boissons sera renvoyée à la session extraordinaire, sous prétexte que cette réforme demande une longue discussion et que le projet comprend plus de trente amendements.

C'est toujours le même tour de passe passe.

Amendement Mesureur

M. Mesureur, ancien ministre du commerce, a déposé un amendement autorisant la Banque de France à escompter à l'échéance de six mois les effets sur l'étranger payables en France.

On pense que la discussion de cet amendement viendra avant l'article 3 du projet sur le renouvellement.

Les votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas de Calais, à la séance de vendredi, dans les scrutins :

1° Sur la suppression du chapitre 2 ter (Etat D. — Ministère de l'Intérieur), — crédit pour la cérémonie à Notre-Dame à la suite de la catastrophe de la rue Jean Goujon — du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Dron, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre*: MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Taillandier, Weil-Mallez.

Se sont *abstenus* : MM. Evrard Eliez, Lepez, Sirot-Mallez.

La Chambre a rejeté par 320 voix contre 183.

2° Sur l'amendement de M. Trouillot, tendant à réduire de 100 francs le chapitre 2 ter (Etat D. — Ministère de l'intérieur) — cérémonie à Notre-Dame — du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Dron, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Taillandier, Weil-Mallez.

Se sont *abstenus* : MM. Evrard Eliez, Lepez, Sirot-Mallez.

La Chambre a rejeté par 310 voix contre 215.

3° Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires.

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, à l'exception de MM. Basly, Defontaine, Guesde et Lamendin, qui ont voté *contre*, et de MM. Dron et Sever, qui se sont *abstenus*.

La Chambre a adopté par 364 voix contre 75.

SUR LES GENOUX DE L'ÉGLISE

Un prêtre faussaire et séducteur

Liège, 26 juin.

Le 28 Mai dernier comparaissait devant le tribunal de Liège, le curé Georges, accusé de faux en écritures publiques.

Ce prêtre avait séduit, dans son confessionnal une jeune fille d'excellente famille qui devint mère. Pour cacher sa faute, le prêtre déclara l'enfant sous un nom supposé, en présentant à l'Etat-civil de fausses pièces fabriquées par lui.

Après une courte délibération le tribunal acquitta la jeune fille et condamna l'abbé Georges à trois mois de prison.

L'affaire est revenue, ces jours derniers en appel.

Cette fois on ne s'est plus borné à l'examen sommaire des faits matériels de la cause, mais on a pu en analyser enfin les éléments psychologiques.

Cette âme de prêtre apparaît enfin dans dans toute la lubricité de son « stupre » grossier et vil.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat-général Henoul.

Au banc de la défense Mes Joseph Lejeune, Auguste Jouchehomme et Pierre David, pour le curé Georges; Me Jules Noirfalise pour Eva Lurgon.

Celle-ci comparaît librement ; elle a, on le sait, été mise en liberté à la suite de son acquittement par le tribunal correctionnel.

Georges, lui, est amené entre deux gendarmes. Il porte les mêmes vêtements dont il était revêtu lors de sa comparution devant le tribunal correctionnel, petit complet de couleur sombre, long pardessus noir, chapeau mou.

Au cours de l'interrogatoire, le curé Georges a confirmé les aveux qu'il a faits précédemment. Ses efforts ont tenté à innocenter sa maîtresse, Eva Lurgon.

Après de longs débats, la cour rend un arrêt condamnant Georges à 6 mois de prison. La peine est ainsi majorée de trois mois.

Quant à Eva Lurgon, la Cour estime que c'est à tort que le tribunal a cru qu'elle a obéi à une force irrésistible.

Elle la déclare responsable de ses actes et la condamne *conditionnellement* à 3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

L'arrêt confirme la durée de la contrainte par corps vis-à-vis de Georges et la fixe à un mois.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 26 Juin 1897

Présidence de M. MARTIN, Vice-Président.

Conséquences de l'ivresse. — Pouhain Louis-Désiré, âgé de 37 ans, se trouvant ivre dans un estaminet de la rue des Robleda, à Lille, refusait de payer les chopes bues. A l'arrivée de l'agent de police Flamant, Pouhain s'empressa de sortir son porte-monnaie et de régler ses consommations.

Mais, invité à suivre l'agent au poste, il maltraita et injuria ce dernier.

20 jours de prison et 5 fr. d'amende lui sont infligés.

Un mauvais fils. — Gustave Penoy, manœuvre de maçon, âgé de 17 ans, demeurant avec sa mère à Tourcoing, est inculpé de coups volontaires.

Ce jeune homme, qui préfère fréquenter les cabarets, plutôt que de se rendre à son travail, maltraite sa mère et sa sœur, lorsqu'elles veulent lui faire des observations bien légitimes.

Le 20 juin, en rentrant chez lui, il brisa plusieurs assiettes, puis se jeta sur sa mère et, après l'avoir bousculée contre le mur, il la frappa de plusieurs coups de poing.

Il est condamné à deux mois de prison avec sursis.

Tentative de vol. — Arthur Prouvost, âgé de 34 ans, portefaix à Tourcoing, a déjà subi plusieurs condamnations. C'est ce qu'on appelle un vieux cheval de retour.

Cette fois, il est inculpé d'avoir tenté de voler un veston et un gilet à un de ses co-locataires, chez M. Honoré, cafetier.

Le tribunal le condamne à six mois de prison.

Condamnations diverses. — Jean Labousse, 33 ans, tisserand à Roubaix, 18 mois de prison, pour avoir porté plusieurs coups de couteau sur sa maîtresse le 21 mai. — Camille Vandevelde, 20 ans, domestique à Neuville-en-Ferrain, 4 mois pour vol de vêtements. — Charles Verhaeghe, 20 jours pour vol d'une brosse. — Etienne Bovyn, 40 jours, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

A propos des théâtres forains

La cour de cassation, par un arrêt du 23 juin, rendu à la suite d'un pourvoi formé par la ville de Marseille, contre un arrêt de la cour d'Aix, vient de statuer sur la responsabilité qui peut résulter pour les villes des accidents occasionnés par les vices de construction des théâtres forains.

Nous croyons utile de reproduire sommairement les motifs invoqués à l'appui de cette décision.

Aux termes de l'article 1384 du code civil, on est responsable, non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre.

Cette disposition étant générale, et les lois sur l'organisation municipale n'y ayant pas dérogé, il n'y a pas à distinguer, pour l'application de cet article à une commune, selon la nature des actes et des fautes des préposés municipaux, dès que ces préposés ont agi en cette qualité et en vertu d'ordres régulièrement donnés par l'autorité municipale.

Les autorités municipales, en vertu des pouvoirs de police dont elles sont investies, ont le devoir de faire vérifier les installations des spectacles forains au point de vue de la sécurité des spectateurs ; au cas particulier, la commission déléguée à cet effet par le maire avait prescrit certaines réparations dont elle avait chargé l'architecte municipal, et celui-ci avait négligé de les faire exécuter, tout en déclarant, dans un rapport, que le cirque présentait une entière solidité.

Un accident étant venu à se produire, la cour de cassation a décidé que c'est à bon droit que la cour d'appel d'Aix avait déclaré la ville responsable de cette faute lourde de son préposé, et des conséquences dommageables qu'elle a pu entraîner pour les tiers.

L'arrêt en question présente, pour les administrations municipales, un sérieux intérêt.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LE CRIME DE RAIMBEAUCOURT

DOUAI, 26 juin.

Vendredi après-midi, la gendarmerie de Dorignies, prévenue téléphoniquement par le garde champêtre de Raimbeaucourt, de la présence dans la commune, d'un des individus soupçonnés d'être l'auteur de l'assassinat de la fille Debruille, s'y rendirent aussitôt et le mirent en état d'arrestation.

L'individu arrêté est un nommé Alexandre Couilliez dit Lagache, âgé de 27 ans, qui a travaillé autrefois à Raimbeaucourt mais qui en était parti depuis quelque temps.

Il avait été autrefois ouvrier mineur à Oignies, mais depuis une dizaine de jours il était occupé dans une ferme des environs de Faumont.

Il paraîtrait, que depuis huit jours, Couilliez passait toutes ses nuits dans les alentours de Raimbeaucourt, couchant dans les bois et les meules.

Le 15 juin, jour du crime, il est resté dans un estaminet jusqu'à dix heures du soir et en le quittant il a suivi la route de Moncheaux. Or, coïncidence fatale, le crime a été commis vers 10 heures 1/4, dans un champ situé à proximité de cette route.

Couilliez avait, depuis le crime, laissé pousser sa barbe pour se déguiser. Il a déjà eu maille à partir avec la justice. Au moment de son arrestation, il était en état d'ivresse et les gendarmes ont eu beaucoup de peine à lui mettre les menottes, pendant qu'il les insultait et cherchait à se dégager.

Il a ensuite refusé de marcher et on l'a amené à Douai en voiture.

Samedi matin, le parquet s'est transporté à Raimbeaucourt et à Faumont pour continuer l'enquête.

INCENDIE A MARLY

VALENCIENNES, 26 juin.

Un orage épouvantable s'est abattu sur Valenciennes et les environs, hier soir, vers 6 heures. De nombreux éclairs se succédaient sans interruption et le bruit du tonnerre se mêlait aux rafales de la tempête.

La foudre est tombée sur divers points des environs, notamment à Marly, sur une grange appartenant à Mme veuve Monchicourt-Sueur.

Cette grange, couverte en chaume, a été en un instant la proie des flammes, et tous les secours qui arrivèrent cependant avec une grande célérité ne purent empêcher le fléau d'accomplir son œuvre.

Les pompiers d'Aulnoye et de Valenciennes sont arrivés les premiers sur les lieux du sinistre, puis presque aussitôt, ceux de Marly et de la compagnie des wagons-lits. Mais leur concours n'eut d'autre résultat que d'arrêter les progrès du feu.

Les bestiaux ont pu être sauvés.

Mme Monchicourt était assurée à la Cie la *Nationale* et venait de renouveler son assurance.

Les dégâts sont évalués à 15.000 francs environ.

LE CRIME D'ESSARS

BÉTHUNE, 26 juin.

L'instruction ouverte par M. Gambaud, au sujet de l'assassinat du père Mannessier, à Essars, vient de passer aux mains de M. Couhé. Son premier acte a été d'ordonner la mise en liberté de Gustave Mannessier et de François Gallet, le second fils et le gendre de la victime.

Cette mesure était attendue. Comme nous l'avons dit, le jour même de leur arrestation, toutes les personnes qui connaissaient bien les deux ouvriers, les considéraient comme de très braves gens, absolument incapables de commettre la moindre mauvaise action et à plus forte raison de préparer et de dresser le guet-apens dans lequel s'est laissé entraîner le père Mannessier.

L'instruction entre donc dans une phase nouvelle. M. Defontaine, procureur de la République, et M. Couhé, juge d'instruction se sont transportés à Essars, jeudi soir et ne sont rentrés à Béthune qu'après minuit.

Pour ne pas entraver l'action de la justice, nous ne pouvons aujourd'hui donner de plus amples détails.

JEUNE HOMME NOYÉ

BETHUNE, 26 juin.

Le nommé Raoul Briquet, âgé de 20 ans, originaire d'Amiens, demeurant à Arras, avec ses parents, marchand ambulant, s'est noyé vers 7 h. du soir, à l'Ecole de natation, au plus fort de l'orage, qui a duré de 6 heures à 8 heures.

CHOSES VUES

DANS LA HAUTE

Hier avait lieu, à Lille, le mariage de Mlle Delbaert-Mallet, fille du capitaliste exploiteur, trente fois millionnaire.

Il va sans dire que la cérémonie a été d'un éclat et d'une richesse sans pareils, comme il convient d'ailleurs à ceux qui édifient leur fortune, en spéculant sur l'ouvrier et en le faisant crever de faim.

Toute la fine fleur ploutocratique assistait également à la cérémonie (Filateurs ne se mangent pas entre-eux).

Môssieu Delbaert plus communément appelé par ses ouvriers et dans son quartier « Harpagon », n'a pas accordé une minute de congé à ses ouvriers, à l'occasion du mariage de sa progéniture : et tandis qu'à l'heure de midi, les malheureux ouvriers et ouvrières allaient manger, dans un estaminet voisin ou sur le bord du trottoir, leur croûte de pain, les invités de la noce, vêtus de toilettes dont le prix d'une seule donnerait du pain pendant six mois à une misérable famille, montaient en coupé pour aller festoyer et sabler les vins fins.

Inutile d'ajouter qu'aux portes de la filature et à l'église, une demi-douzaine d'agents étaient de planton pour repousser rudoyer et passer à tabac, le misérable déguenillé, sentant le cambouis, qui aurait osé s'approcher de trop près et contrarier l'odeur de peau d'Espagne qu'exhalait la bande de faquins.

Et l'on s'étonne que l'ouvrier qui, depuis sa jeunesse, trime et peine pour arriver à vivre misérablement, s'indigne et laisse grondir des sentiments de révolte devant de tels spectacles !...

LILLE

MAISON DU PEUPLE

Avis aux élus du Parti Ouvrier de la région du Nord

La première réunion trimestrielle des élus du Parti ouvrier, décidée par le Congrès de Dunkerque, aura lieu aujourd'hui 27 juin, à 3 heures de l'après-midi, à la Maison du Peuple, 21, rue de Béthune, 21, à Lille.

***

Grande Réunion publique

Aujourd'hui 27 juin 1897, à 7 heures du soir, GRANDE RÉUNION PUBLIQUE et CONTRADICTOIRE, sous la présidence du citoyen CARRETTE, maire de Roubaix, avec le concours des citoyens SIAUVE-EVAUSY, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, DELESALLE H. GHESQUIÈRE, adjoints au Maire de Lille et G. DEVERNAY, conseiller général.

Ordre du jour : La Question anticléricale et les manifestations religieuses.

Après leur assemblée trimestrielle, tous les élus du Parti assisteront à la Réunion.

Il sera perçu 10 centimes d'entrée pour les frais de salle.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Conformément au règlement intérieur du Parti, tous les percepteurs et trésoriers des Comités de quartiers sont priés d'adresser leur situation financière au trésorier général, à la Maison du Peuple, lundi soir au plus tard.

Nécrologie

Nous apprenons la mort du neveu de notre ami et collaborateur Gustave Devernay, conseiller général, le jeune Eugène Dubar, décédé hier matin, à l'âge de quatre mois.

Ses obsèques civiles auront lieu aujourd'hui dimanche, à cinq heures de l'après-midi.

On se réunira, à 4 heures 3/4, à la maison mortuaire, rue des Robleda, 5.

Nous adressons à notre ami Devernay, ainsi qu'au père, actuellement soldat, et à toute la famille, nos sincères condoléances.

Violent orage

Après une journée d'une chaleur excessive, un violent orage a éclaté hier soir, vers 6 heures, sur Lille et la région. Le tonnerre et les éclairs n'ont cessé qu'après minuit, et la pluie est tombée jusqu'à ce matin.

On signale des dégâts sur plusieurs points. Dans les environs de Valenciennes l'orage a été des plus violents et a causé de nombreux accidents.

La foudre est tombée sur le territoire de plusieurs communes.

Conservatoire national de musique

Voici les résultats des concours qui ont eu lieu cette semaine au Conservatoire :

Classe d'harmonie. — Professeur, M. Lecocq. — 1er prix, M. Gatel Edouard, 1er accessit, M. Carpentier Georges.

Classe supérieure de solfège (*demoiselles*). — Professeur, Mlle Hirsch. — 1ers prix, Mlles Lecocq Jeanne, Leroy Marguerite, Lamblin Marguerite, Duponchelle Marthe, Leroux Alice. — 2es prix, Mlles Maris Amandine, Renhac Marguerite, Buyse Berthe, Juste Adèle.

Rappel du 2e prix, Mlles Rousselle Marthe, Ramette Hélène. — 1ers accessits, Mlles Dervol Emma, Gosselin Léontine, Cruque Gertrude. — 2es accessits, Mlles Louis Antoinette, Bertrand Angèle.

Classe préparatoire. — Professeur, M. Ribiollet. — 1res mentions, Mlles Vandestienne Louise, Delahaye Léonce, Delattre Madeleine, Guislain Cécile, Clinckepoor Marguerite. — 2e mentions, Mlles Varloot Marthe, Dutoit Marguerite, Stratsaert Louise.

Classe supérieure de solfège. — Garçons, professeur M. Quesnay. — 1er prix, MM. Degraeve Camille, Dominique Maurice. — 2es prix, MM. Gatel Victor, Jooris Marcel, Follet Lucien.

Rappel du 2e prix, M. Duber Oscar. — 1ers accessits, MM. Jacob Achille, François Alfred, Bauduin Urbain. — 2es accessits, MM. Vergriete Raoul, Deleporte Paul, Desnever Charles, Thomas Adolphe.

Classe préparatoire. — *Professeur*, M. J. Darcq. — 1res mentions, MM. Rousseau Charles, Lainé Emile, Dervaux Emile, Frimat Albert, Lamotte Edouard. — 2e mentions, MM. Hoedez, Marcel, Sprangers Achille, Goube Arthur, Polet Arthur.

Classes élémentaires de solfège. — Professeur Mlle Bulteau. — 1res mentions : Dutroblise, Vion Jeanne, Lencauchez Marie, Vanner Angèle, Maquet Paule, Marescaux Joséphine, Collas Marguerite, Renier Antoinette. — 2es mentions : Gleizal Blanche, Lefebvre Léa, Prevost Adrienne, Charvet Marguerite, Lillond Augusta, Leman Clémentine.

Garçons. — 1re section, professeur, M. Laurent. — 1res mentions, Bouillard Henri, Capelle Edouard, Jacquart Emile, Bastien Roméo, Fourrière Nestor, Vanstaarts Julien. — 2es mentions, Depaepe Auguste, Ducroux Charles, Dewacre Henri, Penant Fernand, Langlois René, Noël Marcel. — 2e section, professeur M. Plaquet, — 1res mentions, Capelle Ferdinand, Louvois Robert, Malfait Charles, Quoirrez Ernest. — 2es mentions, Decroos Abel, Gheiton Raoul, Delebarre Charles, Ridoux Charles.

Classe d'adultes. — Professeur, M. M. Darcq. — 1res médailles, Dubois René, Godon Louis. — 2mes médailles, Lecauche Alfred, Houvenaghel Charles, Debliquy Albert, Donchet François, Blanquart Louis.

Classes préparatoires de piano. — 1res mentions, Mlles Maris Amandine, Vandestienne Louise, Thieffry Jeanne, Van Avermaete Sophie, Maquaire Henriette. — 2es mentions, Mlles Collas Marguerite, Renier Antoinette, Dutoit Marguerite.

Classe préparatoire de violon. — Professeur, M. Petit. — 1res mention, Noël Marcel, Diot Gabriel, Hervez Armand.

Classe de cor. — Professeur, M. Gabelles. — 1er prix à l'unanimité, Wallet Henri. — Rappel du 2e prix, Bastien Roméo. — 2e accessit, Gabelles Gustave.

Trombone. — Professeur M. Masurel. — 2e prix à l'unanimité, M. Lecauche Alfred. — Rappel du 1er accessit : M. Elinck Guillaume — 2e accessit, M. Blanquart Louis.

Cornet et trompette à pistons. — Professeur : M. Bourelle. — Piston. — 2e prix M. Depaepe Auguste. — 2e accessit, MM. Hache Georges, Ghesquiers Jules Beyls Henri. — Trompette : 1er prix M. Depaepe Auguste. — 1er accessit M. Dewacre Henri. — 2e accessit MM. Beyls Henri, Ghesquiers Jules.

Cours municipal de chauffeurs

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que le cours municipal des chauffeurs ne commencera qu'au mois d'octobre, par suite d'indisposition du professeur.

Caractères distinctifs

La fine, pénétrante et durable odeur du musc animal révèle aux sens des délicats la supériorité des *savons au musc du Lékèle, n° 29*, que Victor Vaissier a su placer au dessus de tous les autres.

18

LE ROI DES CAMELOTS

PAR

Camille Bl...

PREMIÈRE PARTIE

...veillèrent de près leur protégé ; ce ...presque un espionnage ; ils avaient ...voir que le désir du gain qui semblait être une passion chez le jeune camelot ne le conduisait aux actions indélicates. Ils ne découvrirent qu'une chose, c'est que Pierre s'imposait une vie de privations et ne s'accordait jamais un moment de repos.

Au commerce des journaux il avait joint déjà celui des bibelots ; quand l'heure d'une vente était passée, il en trouvait une autre, plus lucrative peut-être : il vendait des bijoux, des pipes et plus tard des lunettes, tout cela en courant, la marchandise dans ses poches ou sous le bras pour éviter les sergents de ville qui lui eussent demandé sa médaille ou sa patente.

C'était surtout aux bonnes qu'il s'adressait pour les broches en chrisocale et les bagues à cinquante centimes qui n'avaient pas leurs pareilles pour le brillant des pierre et le luisant de l'or qu'il affirmait recouvrir le cuivre.

Pour cela, il faut l'avouer, la conscience du jeune camelot ne lui reprochait rien. Il mentait effrontément pour vanter ses diamants et ses ors, comme il mentait pour les nouvelles à sensation promises dans ses journaux. L'invraisemblable ne lui semblait pas être une trahison; tant pis pour les imbéciles qui s'y laissaient prendre. C'était du commerce, et je ne sache pas un commerçant qui ose, en conscience, lui jeter la pierre.

Certainement, le camelot voulait rester honnête, et en cela avait fait ses preuves, mais il avait l'honnêteté du commerçant qui veut faire valoir sa marchandise et profiter des occasions, sans trop de scrupules comme sans trop de concessions à sa conscience.

M. Duchamel, satisfait de ses épreuves et de ses découvertes, n'hésita pas à aider le jeune camelot de tout son pouvoir et de toute sa franche amitié.

D'abord, il ne voulut point qu'il continuât de coucher dans le grenier à fourrage dont le brave cocher Ferraud lui avait obtenu la concession ; il y avait audessus de son magasin, au fond d'un couloir, une chambre d'employé qui servait de débarras ; il la fit vider, nettoyer et exigea que le frère et la sœur vinssent l'habiter.

Pierrette eut un autre asile ; ce fut tout le changement de cette existence d'enfants bohèmes. Elle ne parut point s'en apercevoir, possédant le caractère le plus facile, mais aussi le plus indifférent qu'on pût imaginer, en dépit de ses mignonnes caresses et de sa prodigalité de baisers, accordés à la douzaine.

A l'entrée du premier hiver de son entreprise de camelotage, Pierre avait acheté chez un bric-à-brac de la banlieue, par lui découvert, des couvertures, des matelas et le nécessaire, sinon le confortable, pour son nouveau domicile. Pierrette était satisfaite à cause de la nouveauté et il ne l'était pas moins parce qu'il ne rêvait pas autre chose.

Le nécessaire : nourriture, chauffage et vêtements, que fallait-il donc de plus pour être heureux ?

Mme Duchamel s'amusa de Pierrette qui, tous les dimanches, venait dîner chez elle avec son frère.

La petite s'était mise à l'aise dès le premier jour, comme si elle fût de la maison, et comme cela faisait rire à cause de sa gentillesse, Pierre ne s'en occupait point.

Il parlait affaires avec le patron pendant que la femme de celui-ci jouait à la poupée avec la petite fille, qui obtenait d'elle tout ce qu'elle voulait.

La veille du jour où il ouvrit sa première boutique, Pierre mit sa petite sœur en pension, refusant l'offre de Mme Duchamel, qui voulait la garder chez elle et l'envoyer dans un externat. L'excellente femme n'était pas une éducatrice émérite; elle bourrait l'enfant de chatteries, la couvrait de beaux vêtements et l'exhibait comme un petit animal curieux, avec une vanité excusable par elle-même, mais dangereuse pour son élève.

Pierre le comprit-il ? trouva-t-il Pierrette trop grande déjà pour ce rôle de poupée ou de caniche gâté ? ou bien encore l'enfant de la rue fut-il flatté de placer sa petite sœur dans un couvent où on lui affirmait que les plus riches négociants et les familles les plus nobles mettaient les leurs ? Il ne voulait plus surtout qu'elle vécût de sa vie de camelot ; il rêvait pour elle quelque chose en dehors de lui qui fût toujours lui quand même, puisqu'elle n'en devrait rien à d'autres ; un piédestal ou une niche d'ivoire ou d'or comme celles où les catholiques enchâssaient leur Vierge pour se prosterner et l'adorer.

Il lui ferait donner tous les talents, et quand elle sortirait de là, la première et la plus belle, ce serait une jeune fille accomplie qui pourrait prétendre à tous les maris, princes ou millionnaires, d'autant plus que, pendant son absence, il amasserait sa dot, une dot qui ne serait pas un leurre.

La supérieure le reçut avec une aménité un peu hautaine.

— Madame, lui dit-il, je suis toute la famille de cette enfant, je l'ai élevée, je vous la donne.

Il était ému, retenant une larme dont il ne voulait pas attrister la petite, qui se tenait contre lui, un peu interdite dans ce grand parloir silencieux, en face de cette femme, dont le costume lui semblait bizarre.

Mme Duchamel accompagnait le frère et la sœur ; elle se chargea du trousseau, des détails, qu'un jeune homme ne pouvait connaître, quelque bonne volonté qu'il y eût.

Elle offrit sa maison pour les sorties de Pierrette Darson et la garantie de son mari pour tout ce qui était affaires, Pierre n'ayant pas l'âge de la signature.

La pension se payant d'avance, il y eut du reste peu d'intérêts à débattre ; le jeune homme trouvait qu'on ne lui demanderait jamais trop cher pour le bonheur de sa Pierrette. Il voulut qu'on lui donnât une instruction aussi complète que possible ; il voulut surtout qu'elle ne fût étrangère à aucun art d'agrément.

Sept années passèrent ainsi, pendant lesquelles la petite Pierrette devint Mlle Darson ; ce furent sept années heureuses pour tous, les affaires prospérant chez Pierre au delà de ses espérances, sinon de son ambition, et continuant d'être bonnes chez M. Duchamel.

Les liens d'amitié des deux familles se resserrèrent bientôt au point de n'en faire qu'une seule.

Les jours de congé et les vacances plus longues de la pensionnaire se passaient chez Mme Duchamel. Celle-ci, dirigeant l'une des maisons de confection les plus importantes de Paris, occupait une vingtaine d'ouvrières, quelquefois trente dans la saison. Son appartement, situé rue de la Chaussée-d'Antin, était vaste et assez luxueux à cause de la clientèle, un peu mêlée, mais toujours élégante, qu'elle y recevait. Pierrette se plaisait dans ce mouvement, au milieu de ce personnel coquet et bavard de l'atelier, surtout parmi les chiffons, les modes qu'elle essayait, s'impatientant sans humeur de ne pouvoir les porter encore.

L'excellente patronne avait rêvé un moment de remettre son établissement plus tard à sa protégée ; mais son mari, qui suivait avec une bienveillante curiosité la fortune croissante et rapide du frère, ne lui laissa point d'illusion à ce sujet.

— Pierrette, dit-il, ne sera jamais une commerçante ; elle a d'autre goûts, et son frère a pour elle d'autres espérances. Si je ne me trompe, notre petit camelot sera un jour millionnaire ; sa sœur n'aura pas besoin de travailler.

Mme Duchamel riait, ne croyant pas au million futur de celui qu'elle appelait un gamin. En attendant elle avait pour Pierriette de ces complaisances de femme qui regrette de n'avoir pas eu d'enfant.

Elle la conduisait au Bois, lui apprenait les environs de Paris, l'accompagnait aux musées, où elle recevait à son tour de la jeune fille des leçons d'histoire, celle-ci reconnaissant les sujets des tableaux avec une facilité de mémoire extraordinaire, ce qui ne l'empêchait pas de regarder les toilettes des femmes et de sourire aux hommes qui s'arrêtaient pour la voir, si jolie malgré son extrême jeunesse, dans son uniforme de pensionnaire.

(A suivre).